

M. LAKE : A combien estime-t-il le nombre des métis et des Indiens qui habitent l'est et l'ouest de l'Athabaska ?

M. OLIVER : Je n'ai pas fait ce calcul. Je disais donc que les deux chefs des députés de la gauche n'ont pas raisonné de cette manière. Si leurs partisans voulaient répudier cet argument, nous serions bien près de nous entendre. Car, je l'ai démontré en me servant des calculs et des raisonnements du chef de l'opposition, s'il s'en tient à mon estimation d'une population de 5,000 blancs et métis dans l'Athabaska, il est évident que l'écart n'est pas suffisant pour refuser de donner à ce territoire deux représentants dans l'assemblée législative—au contraire. Si vous tenez compte de la différence qui existe entre l'unité de représentation des différentes villes de la province de Québec, abstraction faite de toute comparaison enire la représentation des villes et celle des campagnes dans tout le Canada ; si nous acceptons l'estimation de 6,500 âmes comme étant la population du district d'Athabaska ; si nous considérons la situation particulière de ce territoire réuni au reste de la province ; enfin, si nous groupons tous ces faits, je suis convaincu que la députation et le public conviendront de la légitimité de la représentation que nous nous proposons d'accorder à ce territoire et que, non seulement, c'eut été une criante injustice pour les habitants de l'Athabaska de faire autrement—considération bien secondaire—mais qu'une telle conduite eut été préjudiciable à toute la nouvelle province et à la Confédération entière.

M. R. L. BORDEN : Quelle sera la population de toute la province d'Alberta le premier juillet prochain, dans l'estimation du ministre ?

M. OLIVER : On l'a estimée à 250,000 âmes.

M. R. L. BORDEN : Comment peut-il être préjudiciable à la population d'Alberta de n'accorder qu'un représentant à 5,000 habitants, lorsque la moyenne est d'un représentant par 10,000 ?

M. OLIVER : C'est malheureux ; je croyais m'être exprimé clairement. J'ai dit et je répète que les progrès des différentes parties du nouveau district d'Athabaska et sa participation aux avantages de la civilisation sous l'égide du gouvernement provincial sont des questions de la plus grande importance pour la province entière, et que, eu égard à la conformation géographique de ce vaste territoire, il serait matériellement impossible qu'un seul représentant protégeât les intérêts opposés des deux parties qui le composent, tandis que la province entière et tout le Canada ont tout à gagner si nous leur accordons une représentation suffisante dans la nouvelle législature.

M. FOSTER : Quels sont ces intérêts contraires ?

M. OLIVER : Ceux de la population riveraine de l'Athabaska et ceux des colons établis sur les bords de la Rivière-de-la-Paix. Ici, le sol est propre à l'agriculture ; là, est un pays de chasse aux animaux à fourrure, une contrée boisée dont les entrailles recèlent des minéraux.

Certes, la diversité des intérêts ne saurait être plus grande entre ces deux vallées, et leur éloignement et leurs accidents géographiques sont tels qu'un seul représentant ne pourrait pas rendre justice à toute la population.

Nos adversaires ont lu des rapports, des états de recettes des chemins de fer et des bureaux de poste et des relevés constatant l'accroissement du commerce dans la partie méridionale de ce territoire. D'où provient cet accroissement ? Pourquoi les recettes des chemins de fer ont-elles augmenté à Calgary ? Est-ce parce qu'il y a 12,000 âmes à Calgary tandis qu'il y en avait 5,000 il y a quelques années ? Personne n'osera le prétendre. Est-ce parce que la population de cette ville est de 10,000 au lieu de 5,000 que les recettes de la douane ont augmenté, qu'on y reçoit plus d'objets de correspondance qu'autrefois, que le nombre des maisons de vente de gros est plus grand ? Chacun sait que l'essor que prend le commerce dans un centre comme Calgary ou Edmonton ne dépend pas de l'augmentation de la population de la ville même, mais de l'accroissement de la population dans les endroits reculés. Si les villes d'Edmonton et de Calgary font des progrès si rapides, si les recettes des chemins de fer grossissent à vue d'œil, cela provient autant des développements du district d'Athabaska que de toute autre cause. Il n'y a pas d'autre conclusion à tirer. Je ne saurais comprendre que, de nos jours, du vivant de la présente génération, dans ce Canada que nous habitons, où la colonisation de régions nouvelles compte tant, où sans accroissement notable de la population, mais grâce uniquement au développement de contrées autrefois désertes, le commerce et le revenu de la nation ont doublé en quelques années, on puisse prétendre que, pour le plus grand bien de chacun, on ne doit pas seconder de toutes manières les travaux de ceux qui colonisent ces territoires encore incultes.

M. FOSTER : Dois-je comprendre que le ministre déclare que les progrès de Calgary dépendent principalement du district reculé d'Athabaska ?

M. OLIVER : Je n'ai pas dit principalement, mais en partie.

M. FOSTER : Dans quelle proportion ? Le ministre consentira-t-il à sortir du terrain de ces vagues généralités pour entrer dans les détails ? Nous citera-t-il des chiffres ou d'autres données concernant la part que prennent les habitants des différentes régions de la province, et surtout ceux des vallées de la Rivière-de-la-Paix et Athabaska, au mouvement commercial de Calgary ?